Cannes : Kévin Ribal, 23 ans, poignardé sans raison à la sortie d'une discothèque. Remiki, Wassim et Abderrazek condamnés. Des images djihadistes retrouvées dans la cellule de Remiki. La mère de Kevin doit quitter l'audience "comme des rats, avec la peur" escortée par la police (MàJ)

16/02/2023 à 19h27

16/02/2023

> *Vous vous souvenez du jeune footballeur de D1 cannois Kévin Ribal, tué à 23 ans en octobre 2018 poignardé à la sortie de la discothèque de sa ville devant deux amis, dont Hervé Renard a publié un hommage ému ? Le procès des assassins vient de finir, surprenant. Et y'a des scoops. pic.twitter.com/TMM2rkywJt*
>
> *— Karen Adhar (@KarenAdhar) February 10, 2023*

Et là, scoop appris au procès: pendant sa détention, on

> *découvre dans la cellule de Remiki une clef USB remplie d'images de djihadistes en Syrie. Démasquer Remiki comme fan de Daesh éclaire tout son état d'esprit et son acte, d'autant qu'il n'a pas été psychiatrisé pour ce crime.*
>
> *— Karen Adhar (@KarenAdhar) February 12, 2023*

> *Le motif du meurtre non résolu au procès. La mère du tué sidérée de devoir quitter l'audience "comme des rats, avec la peur" par une sortie annexe et escortée par des policiers.L'avocat d'Anthony disant "Moi, j'ai peur de ces hommes, comme beaucoup de personnes dans cette salle!"*
>
> *— Karen Adhar (@KarenAdhar) February 14, 2023*

Le 28 octobre 2018, Kévin Ribal était poignardé à la sortie d'une discothèque de la Croisette. Le meurtrier principal a été condamné à 30 ans de réclusion. Un deuxième accusé jugé pour complicité, a été condamné comme coauteur du crime. Il fait appel.
(…)France3

09/02/2023

Difficile de décrypter le film du meurtre de Kévin Ribal, 23 ans, poignardé sans raison à la sortie d'une discothèque de Cannes. Ni l'accusé principal ni les vidéos ne fournissent les explications.

Les images de vidéosurveillance défilent sur les écrans de la cour d'assises des Alpes-Maritimes, tout au long de la journée d'hier. Elles sont comme les explications de l'accusé, Kévin Remiki: floues. Le film du meurtre gratuit de Kévin Ribal, étudiant de 23 ans, apprécié de tous, poignardé à la sortie du "Ka", une discothèque de la Croisette, à Cannes, a été disséqué par les enquêteurs de la brigade criminelle du

commandant Badouaille. Ils ont pu, grâce à un travail de bénédictins, identifier les trois suspects. Un expert a réalisé un montage de 30 minutes présenté à la Cour et aux jurés.

Il est environ 4h20. Depuis une caméra de vidéo surveillance du Palais, on perçoit l'accusé lui porter deux coups de couteau. La lame touche l'aorte. Les deux silhouettes pivotent. Les visages sont cachés par l'armature métallique des portes. Wassim Belkacem, l'un des co-accusés, porte ensuite un coup de poing à la victime qui s'écroule. Un ami de Kévin Ribal tente d'intervenir. Il est à son tour roué de coups.

(…) Nice-Matin

Kevin R. est jugé pour le meurtre de Kevin Ribal. Il encourt trente ans de réclusion criminelle. Il n'est pas le seul à être poursuivi.

Wassim B., 23 ans, (Me Gorlier) comparaît, lui, pour complicité de meurtre et violence en état d'ivresse suivie d'une incapacité supérieure à huit jours. Il a notamment frappé Anthony, l'un des amis de Kevin Ribal. Il est libre après plus de trois ans de détention provisoire. Il nie toute complicité dans l'homicide.

Le troisième accusé, Abderrazek Z., 26 ans, (Me de Souza) est renvoyé aux assises pour avoir fait disparaître l'arme du crime, un délit puni de trois ans de prison. Il a été détenu pendant un an et sept mois dans le cadre de cette procédure. Il aurait dû être jugé libre mais il a été condamné entre-temps pour trafic de stupéfiants. Il purge actuellement une peine de trois ans de prison.

(…) Nice-Matin

03/11/2018

(…) Une semaine après la mort de Kevin Ribal, un jeune Cannois de 23 ans, un suspect vient de passer sa première nuit en détention provisoire. **A l'issue de 48 heures de garde à vue, ce Niçois de 26 ans a été mis en examen pour assassinat par un juge d'instruction de Grasse, ce vendredi soir.** Connu de la justice pour des faits de vol avec violence, il a séjourné en prison récemment précise le parquet de Grasse.

La qualification retenue par le juge d'instruction – assassinat – correspond à celle d'un meurtre avec préméditation, même si cette dernière n'était peut-être antérieure que de quelques minutes aux faits tragiques. L'enquête, en cours, doit le déterminer. Pour l'heure, on sait simplement que la victime a reçu au moins un coup de couteau le 27 octobre dernier devant le Palais des Festivals de Cannes, alors qu'il sortait de boite de nuit. Grièvement blessé, il est décédé quelques heures plus tard à l'hôpital.

(…) France 3